

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 novembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - David GALTIER - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 006-8803/20/BM

■ Cession d'un véhicule de la Métropole Aix-Marseille-Provence au profit de la Société Occamobile
MET 20/16465/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences dans des domaines variés tels que la propreté urbaine, la collecte des déchets, la voirie et la circulation.

Compte tenu de l'ancienneté et du kilométrage important d'un camion affecté à la Régie des eaux du Territoire du Pays de Martigues, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité vendre aux enchères ce véhicule, devenu obsolète.

Ainsi, ce véhicule a été mis en vente sur le site internet www.paysdemartigues.fr, via une plateforme de vente aux enchères en ligne mise en place par la Société « AGORA Store ».

A l'issue de cette procédure, le prix de vente de ce véhicule a été fixé à 7 949 euros TTC (6 624,17 euros HT) sur proposition de la Société OCCAMOBILE (64420 ANDOINS).

Désignation véhicule	Référence	Année d'acquisition	Compteur kilométrique	Mise à prix	Vente fin d'enchères
Camion Renault Master	EM-053-ZJ	25/07/2008	135 000	500,00 euros TTC	7 949,00 euros TTC

Il est donc aujourd'hui proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la cession de ce camion, au profit de la Société OCCAMOBILE, au prix de 7 949 euros TTC (6 624,17 euros HT).

Signé le 19 Novembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que compte tenu de l'ancienneté et du kilométrage important d'un camion affecté à la Régie des eaux du Territoire du Pays de Martigues, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité vendre aux enchères ce véhicule, devenu obsolète.
- Qu'à l'issue de cette procédure de vente aux enchères, le prix de vente de ce véhicule a été fixé à 7 949,00 euros TTC sur proposition de la Société OCCAMOBILE.
- Qu'il convient d'approuver la cession de ce véhicule au profit de la Société OCCAMOBILE.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la vente du camion immatriculé EM-053-ZJ pour un montant de 7 949,00 euros TTC (6 624,17 euros HT) à la Société Occamobile (64420 ANDOINS).

Article 2 :

La recette sera constatée au Budget Annexe de l'eau du Pays de Martigues de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Exercice 2020– Nature : 775 –Sous politique : F170.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT

Signé le 19 Novembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020